



Interdiction sortie territoire

Par **cat85170**, le **19/01/2016 à 13:11**

bonjour, rnj'ai un ami français qui est parti vivre au Gabon, il y a rencontré sa femme, gabonaise, et a eu un petit garçon avec elle. Celle-ci avait d'une précédente relation une fillette âgée aujourd'hui de dix ans, dont le père américain n'a pas reconnu la naissance. rn lorsqu'ils ont voulu quitter le Gabon pour la France, la fillette a été interdite de sortie, et ce depuis 6 mois. rn les parents sont en France, pensant que leur fille les rejoindra aussitôt. rn c'est effectivement le consulat de France au Gabon qui interdit cette sortie, pour sans avoir mentionné aucun motif, alors que le tgi du Gabon l'autorise. rn que peuvent faire les parents, et pour quelles raisons et surtout pourquoi le consulat peut procéder à cette interdiction?

Par **amajuris**, le **19/01/2016 à 13:44**

bonjour, rn le consulat de France n'a pas l'autorité pour interdire la sortie du Gabon d'un citoyen gabonais ou autre. rn je pense que le consulat de France refuse la délivrance d'un visa pour la France à cette personne mineure, ce qui est différent. rn une des solutions serait que le mari français reconnaisse cet enfant. rn une demande de regroupement familial est également possible. rn salutations

Par **cat85170**, le **19/01/2016 à 15:26**

merci pour votre réponse, elle est très claire et rassurante

Par **cat85170**, le **19/01/2016** à **16:23**

juste une dernière question, quelles démarches effectuer pour cette reconnaissance merci